

Luxembourg, le 10 juillet 2025

Communiqué de presse

Le CSV salue les travaux de la Commission spéciale Caritas et appelle à tirer toutes les conséquences du scandale financier

La Chambre des Députés a débattu aujourd’hui du rapport final de la Commission spéciale chargée d’analyser le scandale financier autour de Caritas. Pour Charles Weiler, député et président de ladite Commission, une chose est claire : le Gouvernement a agi avec responsabilité et efficacité. Il appartient désormais au Parlement de veiller à la mise en œuvre des recommandations concrètes formulées dans le rapport.

Huit mois de travail parlementaire intensif

Depuis octobre dernier, la Commission spéciale a mené une analyse approfondie de l’affaire Caritas, dans l’objectif de dégager les enseignements nécessaires pour éviter que de tels événements ne se reproduisent. Dès le départ, le CSV a affirmé sa volonté de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements observés et a apporté son soutien sans réserve aux travaux de la Commission. Ce travail rigoureux a débouché sur un rapport final complet, proposant une série de mesures structurelles, administratives et législatives.

Une gestion gouvernementale responsable et nécessaire

Face à l’ampleur de la crise, le Gouvernement n’avait guère d’alternative. Malgré l’urgence et les délais très courts, les priorités fixées par le Gouvernement ont été respectées — en particulier la continuité des activités sur le terrain pour les nombreux bénéficiaires et la préservation de nombreux emplois. « *Le Gouvernement a pris ses responsabilités et agi en tenant constamment compte de ses priorités* », a souligné Charles Weiler.

Place à la mise en œuvre

Le CSV appelle à présent à traduire en actes les conclusions du rapport. À son initiative, une motion a été déposée, invitant le Gouvernement à étudier et à mettre en œuvre les pistes d’action identifiées dans le rapport. En parallèle, la « Cellule scientifique » de la Chambre a été chargée d’analyser les moyens de contrôle à disposition de la Chambre des Députés dans des cas similaires, ainsi que les mécanismes de surveillance existants dans d’autres démocraties.

(Communiqué de presse transmis par le groupe parlementaire CSV le 10 juillet 2025)